



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 07 décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Délibération : N° 2022-66

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mercredi 07 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 28 novembre 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Kelly CATILLON a donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART a donné pouvoir à Victorien POTIN, Sandrine HAVY a donné pouvoir à Régis FOSTIER, Davis BOUTILLIER, Rémy WALME

Secrétaire de séance : Patrice POULAIN

Acquisition matériel services techniques - Demande de subvention**DELIBERATION**

Le travail des services techniques nécessite l'acquisition d'équipements neufs, afin d'améliorer les conditions de travail des agents et par conséquent de bénéficier d'un gain de temps substantiel.

Le matériel sollicité consiste :

- une perceuse à colonne : 443,08 € HT soit 531,70 € TTC
- un souffleur à dos : 720 € HT soit 864 € TTC
- une débroussailleuse : 575 € HT soit 690 € TTC
- une autolaveuse à batteries : 12 975,25 € HT soit 15 570,30 € TTC
- un coffret à outils et ses outils : 925,55 € HT soit 1 110,66 € TTC

- un lot caisse à outils : 796,82 € HT soit 956,18 € TTC

- une lame à neige : 3 575 € HT soit 4 290 € TTC

- un épandeur à sel : 785 € HT soit 942 € TTC

Pour un total global de 20 795,70 € HT soit 24 954,84 € TTC

Ces équipements peuvent bénéficier de subventions au titre de l'API (acquisition de matériel) jusqu'à 30 %.

Plan de financement

Projet	Dépenses HT	Recettes
Matériel services techniques	20 795,70 €	API (30%) 6 238,71 €
Participation communale (70 %)		14 556,99 €
Total		20 795,70 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20221207-2022-66-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2022

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des équipements ci-dessus exposée ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'API au taux le plus élevé possible (30 %) et à signer tous les documents y afférant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions ;

SOLLICITE une autorisation de commencement anticipé des travaux.

PRECISE que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

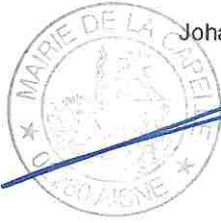
Emis et rendu exécutoire
le
Reçu en Préfecture
le
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 07 décembre 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221207-2022-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022